

Éditions Locart

Emilien TRACOL

Le problème de la
centralisation
et la défense de la liberté
politique en France

Résumé

2025-2026

Article humain dont le résumé ci-dessous est basé sur une synthèse IA, quoique corrigé et reformulé par l'auteur. Aucune idée n'est d'origine IA.

Nos discussions politiques se complaisent à vouloir changer le « système », comme si l'expression était claire et même évidente. L'intention est louable, mais nous nous méprenons souvent sur ce que nous désignons par là. Le mal qui ronge la politique ne tient pas seulement aux hommes qui gouvernent, à leur médiocrité, à leur duplicité ou à leur ambition ; il tient davantage aux institutions qui leur permettent d'exercer un pouvoir injuste sans borne et sans payer la moindre conséquence. Remplacer les gouvernants ne suffit pas si l'architecture perverse du pouvoir demeure inchangée. Un régime qui repose uniquement sur la vertu supposée de ceux qui commandent est un régime fragile et dangereux, car on ne peut empêcher que des hommes avides, imprudents ou corrompus parviennent à sa tête. Le véritable problème n'est donc pas une question de personnel politique ; il est institutionnel. Tant que le pouvoir restera trop concentré, tant qu'il ne sera ni véritablement divisé ni réellement contrôlé, la société demeurera exposée à l'arbitraire du pouvoir. C'est pourquoi nous devons cesser d'attendre le salut d'un homme providentiel, et chercher plutôt de nouvelles institutions qui permettent les conditions d'une vraie liberté.

Cette liberté, justement, doit être précisée. Elle est entendue ici dans son sens le plus élevé. Nous vivons dans un temps où l'on réduit volontiers la liberté à la seule jouissance privée : pouvoir mener sa vie comme on l'entend, à l'abri de l'ingérence de l'État. Cette liberté-là est précieuse, mais demeure insuffisante. Il existe une autre liberté, plus exigeante et plus essentielle, que nous avons perdue de vue : la liberté politique, c'est-à-dire le pouvoir de délibérer et de décider sur les affaires communes. Si nous abandonnons cette liberté au profit exclusif de la première, nous livrons en réalité la cité à ceux qui gouvernent à notre place. De plus, c'est la liberté privée elle-même qui devient menacée car, les citoyens ayant relégués tout le pouvoir politique à l'État, ils se trouvent démunis et sans recours contre les abus de ce dernier. La liberté politique n'est donc pas secondaire ; elle est la condition de possibilité de toutes les autres, ainsi que de la justice et de la résistance à l'oppression. Plus elle s'étend, plus les individus et la société s'élèvent ; si on la retire aux hommes, ces derniers, en plus d'être vulnérables, se trouvent dégradés et n'accèdent pas à leur pleine dignité de pouvoir décider.

Mais cette liberté a contre elle un grand obstacle : elle n'est pas séduisante. Elle exige du temps, de l'effort, la patience et la tolérance du débat, le risque d'être contredit, et parfois même la

possibilité de voir nos idées minoritaires en place publique. Elle nous oblige à emprunter un chemin lent, sinueux, incertain, là où le despotisme promet toujours l'efficacité, l'ordre et la rapidité. Le pouvoir sans partage avance plus vite : il tranche, impose, simplifie, et semble d'autant plus fort qu'il balaie les résistances. Mais cette force est précisément ce qui le rend funeste et nuisible. Car s'il atteint peut-être son but très directement, c'est en écrasant sur sa route les consciences et les libertés qui l'objectaient. Il faut ici maintenir une idée simple, mais décisive : la fin ne justifie pas les moyens. Voilà un principe antitotalitaire. On ne sert jamais le bien commun en faisant triompher ses idées par la contrainte et la force. Il n'existe donc pas de bon despotisme, contrairement à ce qu'on peut entendre. Tout pouvoir qui prétend sauver les hommes en leur retirant leur faculté de juger, de consentir et de contester prépare une servitude qui aura l'aspect d'une douce et lente déchéance.

On objectera que cette liberté politique, qui permet à chacun de décider sur des sujets de société, si on l'étend réellement au peuple, risque de diviser la société ou de la livrer à l'instabilité des masses. Nous croyons au contraire qu'elle raffermirait et consolide le lien social. Un peuple qui participe à la vie publique cesse d'être une masse indifférente à la vie publique ; il devient plus concerné par le bien commun, plus attentif au sort du pays, plus responsable à l'égard de ce qui l'unit. L'absence de liberté politique déresponsabilise, détourne des affaires publiques, et dissout peu à peu la cohésion sociale. Les lenteurs démocratiques existent, les tâtonnements aussi, mais ils valent mieux que la passivité civique d'un peuple mis à l'écart.

On objectera encore que le peuple n'est pas compétent. Mais les représentants eux-mêmes ne sont pas spécialistes de ce sur quoi ils débattent ; eux aussi s'en remettent à des experts. Dès lors, le problème n'est pas celui d'une incapacité naturelle du peuple, mais celui des conditions pour qu'il juge bien. Qu'il soit éclairé, informé, confronté à de véritables débats, et l'objection de l'incapacité du peuple s'affaiblit considérablement. Nous ne soutenons d'ailleurs pas que le peuple devrait décider de tout, sans lui laisser de repos. Il suffirait qu'il puisse se prononcer sur les sujets majeurs, laissant aux soins de représentants contrôlés les affaires plus ordinaires. La liberté politique ne demande pas l'abolition de toute représentation ; elle exige seulement que le peuple participe et cesse d'être entièrement dessaisi du pouvoir politique. Et quand bien même il se tromperait parfois, ce défaut ne condamne pas la démocratie plus qu'il ne condamne les autres régimes, dont les erreurs, elles aussi, sont nombreuses. La démocratie a même sur eux une supériorité décisive : ceux qui subissent les décisions peuvent aussi les corriger. Mieux encore, en participant à la vie publique, les citoyens s'élèvent, gagnent

en maturité, deviennent, pour reprendre l'expression d'Étienne Chouard, de véritables « adultes politiques ».

Si nous revenons alors à la France, le constat est sévère : nous vivons dans un pays d'une centralisation extrême. La centralisation, c'est la concentration du pouvoir dans un petit nombre de mains, rendue possible par l'absence de contre-pouvoirs réellement capables de le borner. Lorsqu'un tel pouvoir se maintient au sommet, il engendre fatalement une élite privilégiée, portée à se préférer elle-même au bien commun. Et les effets de sa corruption, au sens le plus large du terme, retombent sur la société entière. Or c'est bien ce que nous retrouvons dans notre régime. On proclame que l'organisation de la République est décentralisée, alors qu'il n'en est rien. Les collectivités territoriales n'exercent qu'un pouvoir d'administration secondaire : elles gèrent, entretiennent, aménagent ; elles ne légifèrent pas réellement et ne disposent pas d'une autonomie politique digne de ce nom. On leur abandonne ce que le pouvoir central juge trop fastidieux à conduire lui-même, sans leur accorder aucune souveraineté. La France n'est donc pas substantiellement décentralisée ; elle demeure, telle une pieuvre administrative, profondément centralisée.

Le plus grave est que cette centralisation n'est pas seulement juridique : elle est devenue une habitude des esprits. Notre histoire a préparé les mentalités à l'idée d'un pouvoir unique, fort, central, chargé de conduire la société entière. L'individualisme moderne a encore aggravé cette pente : les citoyens, repliés sur leur existence privée, abandonnent les affaires communes à l'État, et cet abandon nourrit en retour leur impuissance. Plus le peuple se détourne de la politique, plus le pouvoir central s'étend ; plus ce pouvoir s'étend, plus le peuple se sent étranger à la politique. C'est ce cercle vicieux qu'il faut briser !

La Ve République établit cette logique à un degré très poussé. On affirme que le peuple est souverain, mais cette souveraineté demeure entièrement théorique si le peuple n'exerce jamais directement le pouvoir. Élire n'est pas gouverner. Déléguer n'est pas décider. Ce sont mêmes des antonymes. Un peuple qui ne peut ni orienter réellement les lois, ni reprendre la main sur les grandes décisions, n'est pas souverain du tout. Il est esclave des élus qui dictent ce qu'ils veulent. À cette dépossession s'ajoute la prééminence de l'exécutif et la faiblesse de contre-pouvoirs trop souvent liés, de près ou de loin, aux pouvoirs qu'ils devraient contrôler. Le résultat est clair : le pouvoir, en France, est trop concentré pour que la liberté politique puisse germer et grandir.

Il faut donc distinguer, sans les séparer, les deux exigences qui commandent toute issue. La démocratie répond à la question de la souveraineté : elle veut que le peuple décide. La décentralisation répond à celle de la limitation du pouvoir : elle veut que nul pouvoir central ne puisse devenir tout-puissant. L'une sans l'autre demeure insuffisante. Une décentralisation sans participation populaire peut ne produire que des oligarchies locales ; une démocratie sans fragmentation du pouvoir peut se laisser absorber par un État central toujours plus vaste. Ce qu'il nous faut, c'est donc leur union : un peuple réellement associé aux décisions essentielles, et des institutions assez décentralisées pour que la politique soit ramenée à proximité des citoyens, multipliant les lieux de participation et d'apprentissage civique. La liberté politique ne sera sauvée qu'à ce prix. Le remède au despotisme moderne n'est ni la confiance naïve dans les gouvernants, ni l'illusion d'un État protecteur toujours plus fort ; il est dans la reprise en main du politique par le peuple lui-même, à travers des institutions qui le rendent à la fois souverain et actif.

Pour approfondir cette question, l'article complet et détaillé est en accès libre aux éditions locart...